

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 497 Subvention (1.500 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile-de-France, Archives Nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois (3e). 2018-02971 /56061.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, rubrique 3121.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO